

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2019

—

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

(Classes de première ES, L et S)

Durée : 6 heures

—

Consignes aux candidats

- Ne pas utiliser d'encre claire
- N'utiliser ni colle, ni agrafe
- Numéroter chaque page en bas à droite (numéro de page / nombre total de pages)
- Sur chaque copie, renseigner l'en-tête + l'identification du concours :

Concours / Examen : CGL

Section/Spécialité/Série : GEOGR

Epreuve : 101

Matière : GEOG

Session : 2019

Les littoraux en France : des espaces convoités et aménagés

*La composition **doit obligatoirement** être illustrée par au moins un schéma ou un croquis de son choix à l'échelle que le candidat juge la plus pertinente.*

Les documents du dossier peuvent être utilisés pour appuyer le raisonnement et permettre la production de croquis ou de schéma(s).

Document 1 : Guadeloupe – Côte sud de la Grande Terre.

Document 2 : Le Havre.

Document 2 a : le port du Havre, 1955 – 2015 (photographies aériennes).

Document 2 b : Le Havre et l'estuaire de la Seine.

Document 3 : La plage du Butin à Honfleur, au sud de l'estuaire de la Seine.

Document 3 a : photographiée par l'office de tourisme d'Honfleur.

Document 3 b : photographiée par un quotidien régional.

Document 4 : Les zones industrialo-portuaires.

Document 5 : Enjeux et dynamiques du littoral.

Document 1 : Guadeloupe – Côte sud de la Grande Terre.

Contexte

La côte sud de la Grande Terre montre une succession d'espaces densément urbanisés entrecoupés de paysages agricoles encore authentiques, ainsi que des espaces naturels à forte valeur écologique et paysagère.

Enjeux - un littoral touristique

La côte sud de la Grande Terre est la principale zone touristique de Guadeloupe. Les communes de Sainte-Anne, Saint-François, et surtout Le Gosier sont les plus importantes stations balnéaires du département et possèdent plus de 80 % des lits de l'offre d'hébergement touristique. Les plages de sable corallien sont des lieux de visite privilégiés, et le littoral présente de nombreuses zones de mouillage. Cet espace fortement fréquenté et urbanisé (avec une densité de 380 habitants par km²) est interrompu par un chapelet d'espaces naturels, et par une agriculture traditionnelle d'élevage et vivrière, qui façonnent des paysages très pittoresques. Les espaces naturels de la côte sud de la Grande Terre offrent de véritables coupures d'urbanisation présentant des lagunes, des étangs littoraux et des mangroves qui alternent avec les zones urbanisées.



Pressions - une forte concurrence pour l'espace

La Côte sud de la Grande Terre est un des principaux secteurs d'extension de l'habitat lié à l'agglomération de Pointe-à-Pitre. C'est un espace de fortes concurrences dû à l'artificialisation du trait de côte entre les besoins de l'extension de l'habitat et le développement des activités nautiques et touristiques (hôtels, marinas). Les pratiques balnéaires exercent également une pression importante sur les espaces naturels littoraux, notamment la sur-fréquentation des plages très populaires auprès des guadeloupéens, comme Bois Jolan ou Saint Félix. Les infrastructures liées au tourisme et aux résidents sont très développées ou en extension rapide (4 voies, ports de plaisance et de pêche, aérodrôme, ...). Cette pression est à l'origine de remblaiements des mangroves, de banalisation des paysages, et de mitage des espaces naturels résiduels, que les documents d'urbanisme peinent à contrarier.

Des partenariats à mobiliser avec les communes

Ce littoral marqué par une urbanisation dense et un tourisme important est peu protégé. L'action du Conservatoire se traduit pour cette unité littorale par une protection des cinquante pas géométriques¹ et des affectations de mangroves et de lagunes qui ont un statut de domaine public maritime (Anse à Saint, Pointe de la Saline, Pointe Canot). Les cinquante pas géométriques protégés par le Conservatoire alternent avec des bandes littorales classées en forêt domaniale du littoral et gérées par l'ONF². Le lagon, malgré son intérêt majeur, ne bénéficie d'aucune mesure de protection. Depuis la remise en gestion des 50 pas au Conservatoire, l'ONF et les collectivités locales se partagent la gestion des 50 pas géométriques entre ce qui relève de la préservation des écosystèmes d'une part et ce qui relève de l'accueil des visiteurs d'autre part.



Orientations stratégiques - des fenêtres naturelles formant des unités cohérentes

En s'appuyant sur les 50 pas géométriques, le Conservatoire du littoral peut trouver ici un réel potentiel de constitution d'unités foncières cohérentes en intégrant des espaces terrestres en amont du littoral et en formant ainsi une trame de conservation des paysages caractéristiques de la Grande Terre. La création du sentier du littoral (décret d'octobre 2010) est prévue en priorité sur cette zone afin de permettre la liaison et la continuité de ces ensembles. À l'échelle de chaque site, le Conservatoire du littoral doit s'engager avec les partenaires à la maîtrise de la fréquentation, en adéquation avec les vocations touristique et d'accueil du public, tel que cela a été conduit à Bois Jolan de façon très significative avec la Commune de Sainte Anne et l'ONF. Pour la Pointe des Châteaux, une opération « grand site » est engagée ; le Conservatoire y consolidera ses assises foncières afin de garantir la pérennité des protections des espaces naturels et des paysages le long des derniers tronçons de la voie d'accès et d'accompagner la réorganisation de la fréquentation de cet espace spectaculaire qui draine plus de 300 000 visiteurs par an. Enfin un renforcement du gardiennage est nécessaire pour contrarier les installations illicites de squatters et de paillottes (une dizaine ont d'ores et déjà été démolies).

¹ bande d'environ 80 mètres dans les DROM se substituant à la bande des 100 mètres de la loi littoral en métropole.

² Office national des forêts.

Document 2 : Le Havre.



Document 2 a : Le port du Havre, 1955 – 2015 (photographies aériennes).



Source : © Remonter le temps, IGN.

Document 2 b : Le Havre et l'estuaire de la Seine.



Source : Extrait de la carte IGN, 1/68 000, Edugéo, le géoportail de l'Éducation www.edugeo.fr

Document 3 : La plage du Butin à Honfleur*, au sud de l'estuaire de la Seine.

Document 3 a : photographiée par l'office de tourisme d'Honfleur.

Située à l'entrée de Honfleur en provenance de la route de la côte, la plage du Butin dispose de tous les équipements pour vous accueillir confortablement et en toute sécurité pendant la saison estivale : parking gratuit à proximité, douches, cabines, location de matériel, et une aire de jeux pour les enfants. D'avril à octobre, la plage accueille également une paillote de restauration et des aires de jeux gonflables.



Les excellents résultats des analyses des eaux de baignade pratiquées régulièrement par les services sanitaires valent à cette plage d'estuaire d'être classée en catégorie A. La plage de

Honfleur a d'ailleurs obtenu le Pavillon Bleu en 2010.

Source : Site de l'office du tourisme de Honfleur - <http://www.ot-honfleur.fr/decouvrir/cote-mer/la-plage/>

Document 3 b : photographiée par un quotidien régional avec, à l'arrière-plan, la zone industrialo-portuaire du Havre.



« À Honfleur, la plage du Butin est fin prête et n'attend plus que les vacanciers... et le soleil »,

Source : site du quotidien régional *Paris-Normandie* publication le 1^{er} juillet 2016.

* : Honfleur est une station touristique au sud du Havre.

Document 4 : Les zones industrialo-portuaires.

Les zones industrialo-portuaires (ZIP) sont le fruit d'une politique d'aménagement étatique volontariste des années soixante (Dunkerque, la première date de 1963). Ces zones, qui associent les activités portuaires et industrielles, ont été conçues comme des pôles de croissance qui doivent entraîner un processus d'industrialisation avec des retombées régionales. Gigantisme et spécialisation sont la marque de ces opérations d'aménagements qui ont nécessité de grands travaux : endiguement, dragage, création d'écluses pour les bassins à flot, etc.

Le port de Dunkerque est le troisième port de France pour son trafic en volume. Son activité est essentiellement liée à la ZIP. L'abondance des terrains vacants à Dunkerque (3 000 ha sur 7 000 ha) témoigne de l'échec relatif du projet. Cet échec peut être imputé en particulier aux chocs pétroliers, à la concurrence d'autres grands ports mondiaux ou encore au retard du port en matière de trafic de conteneurs.

La ZIP a transformé Dunkerque en pôle métallurgique et plate-forme énergétique et pétrochimique. Ce territoire façonné par l'industrie connaît aujourd'hui une situation singulière en France et en Europe, à l'heure des grands terminaux à conteneurs, de la tertiarisation des économies et de l'attention des sociétés aux enjeux liés à l'environnement et aux risques.

Le grand port maritime cherche désormais à se développer selon une double stratégie. Le premier objectif est d'améliorer et d'optimiser l'utilisation des quais ainsi que la desserte du port par le rail, la voie d'eau ou la route. Le port a utilisé les nouvelles compétences qu'il a reçues suite à la réforme des Ports autonomes pour investir dans ses infrastructures ferroviaires et de grands espoirs sont placés dans la construction d'un canal entre la Seine et le réseau de voies navigables à grand gabarit du nord de la France. Autre axe de développement, la livraison à l'automne 2008 de nouveaux portiques à conteneurs et le projet de mise en place de nouveaux terminaux rouliers pour développer le trafic commercial du port. La diversification des activités est d'ailleurs devenue cruciale dans le contexte de la crise industrielle qui a commencé à toucher Dunkerque à la fin des années 2000.

Source : Magali Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, Armand Colin, 2017, p.120.

Document 5 : Enjeux et dynamiques du littoral.

LES ENJEUX DU LITTORAL

À moins de 500 mètres de la mer, on compte :

- ✿ **2 à 3** fois plus d'habitants au km²
- ✿ **6** fois plus de logements
- ✿ **5 à 6** fois plus de surfaces artificialisées (voir carte page suivante)
- ✿ **2** fois moins de surfaces agricoles

Les communes littorales, seulement 4% du territoire métropolitain mais...

- ✿ **1** français sur **8** (7,8 millions d'habitants en 2009)
- ✿ **2 à 3** fois plus d'espaces urbanisés
- ✿ **2** millions de nouveaux résidents depuis 1960
- ✿ **1,4** million d'habitants supplémentaires attendus d'ici 2040



Le littoral, première destination touristique

- ✿ **1/3** des nuitées touristiques françaises (40% en période estivale)
- ✿ **7** millions de lits d'hébergements touristiques (campings, hôtels, résidences secondaires et de tourisme)



Flux et reflux

- ✿ **80%** des pollutions marines sont d'origine terrestre
- ✿ **1/4** du littoral métropolitain recule du fait de l'érosion
- ✿ **700 000** hectares sont situés en zone basse (sous le niveau atteint par la mer lors de conditions extrêmes) dans les départements littoraux. 10% de cet espace est artificialisé

